

**Compte Rendu
Conseil syndical 01/10/2024**



Le réseau qui rapproche

La séance est ouverte à 18h00

Les élus présents (11) sont :

- M VALLI
- M FAVRE
- M AVOUAC
- M FOURNIER
- Mme LECOURT
- M MARQUET
- M MASSAROTTI
- M PERY
- M POCHAT BARON
- Mme MOURER
- M RATSIMBA

Le quorum de 11 est atteint

Les élus excusés (11) sont

- Mme WATT CHEVALLIER
- Mme BOEX
- M CARME
- M FOREL
- M DUCIMETIERE
- M HARMAND
- M MERMIN
- Mme LAFFIN
- Mme PAUZE
- Mme IUNCKER GOMEZ
- Mme ITNAC

Les élus ayant donné pouvoir sont au nombre de 0

- ✓ *Choix du secrétaire de séance : M MASSAROTTI est désigné*
- ✓ *Information des décisions du Président prises par délégation du Conseil*

1. Conseil syndical – Approbation du compte-rendu du CS du 09/07/2024 -

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

2. Transports scolaires – Modification du règlement

Le Président S Valli explique que dans le cadre du dossier Gare Routière de la Roche, il a demandé aux services de faire un point juridique précis sur le rôle et les responsabilités de l'AOM et de ses partenaires. Une avocate a proposé une réécriture de l'article 3. Après échanges entre élus, une version définitive est arrêtée. Elle est incluse à la fin de la délibération définitive adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs cette délibération acte en second point les pièces exigibles aux enfants pour pouvoir circuler dans les bus scolaires à compter du 1^{er} oct de chaque année sous peine de se voir refuser l'entrée du car

3. Finances – Finances – Adoption du CFU pour les comptes de l'exercice 2024 et suivants

Il s'agit d'un changement demandé par la loi visant à fusionner compte administratif et compte de gestion et déjà mis en place dans de nombreuses collectivités. Pas de remarques - Vote à l'unanimité

4. Décision modificative N° 1 Budget Principal

Il s'agit d'appliquer le nouveau calcul d'amortissement pour les biens acquis en 2024 conformément au passage en M57

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

5. Finances - Décision modificative N° 3 Budget Annexe mobilités

Il s'agit d'appliquer le calcul d'amortissement pour les biens acquis en 2024 conformément aux règles de la M43.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

6. Finances - Ouverture anticipée de crédits 2025 Budget Principal

Comme chaque année, il s'agit d'autoriser le Président à engager au premier trimestre de l'an prochain des crédits d'investissements dans la limite du ¼ engagé en 2024.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

7. Finances - Ouverture anticipée de crédits 2025 Budget Annexe

Comme chaque année, il s'agit d'autoriser le Président à engager au premier trimestre de l'an prochain des crédits d'investissements dans la limite du ¼ engagé en 2024.
Pas de remarques - Vote à l'unanimité

8. Finances - Achat de locaux professionnels et approbation du projet d'acte notarié

Le VP Laurent FAVRE rappelle que ce point a été évoqué et validé à plusieurs reprises en bureau et en conseil dans le cadre du BP. Il présente les points essentiels du projet d'acte notarié pour valider l'achat à venir des nouveaux locaux de Proximiti.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

Pas de questions diverses

La séance est levée à 14h00

D.G.S.

Le Président, S. VALLI

Syndicat Mixte
des 4 Communautés de Communes
SM4CC

Le secrétaire de séance,
Yves MASSAROTTI

